

les écoles normales, les ministères provinciaux de l'Instruction publique, les services publics des universités et, plus récemment, les conseils régionaux du film. La majorité des collectivités canadiennes de plus de 5,000 habitants possèdent maintenant leurs propres filmothèques dont le nombre atteint 158 à la fin de 1947. Près de 200 conseils du film et commissions locales du film encouragent la présentation de films instructifs et éducatifs.

Services spéciaux d'éducation.—On a créé des services spéciaux au bénéfice de l'industrie, des sociétés féminines, des groupes de savants et d'ingénieurs, des organismes médicaux et sanitaires et à l'égard d'autres domaines spécialisés comme l'éducation, les sciences, le bien-être public, la reconstruction et le logement, en vue d'aider à dresser des programmes approuvés de films et autres projections à l'usage des organismes intéressés. Afin de répondre à la demande, l'Office maintient à Ottawa une filmothèque contenant 2,500 bandes.

Circuits ruraux.—Les régions rurales dénuées de projecteur et de filmothèque jouissent de programmes mensuels grâce aux circuits de distribution rurale de l'Office. Un nombre grandissant de circuits fonctionnent en collaboration avec les sociétés agricoles et les gouvernements provinciaux et locaux. Grâce à leur préparation soignée ainsi qu'aux brochures explicatives à l'usage des instituteurs et des chefs de groupes, ces programmes de cinéma rural se rattachent étroitement à l'activité et aux intérêts de chaque endroit. Chaque circuit rural dessert environ vingt localités chaque mois, présentant, l'après-midi aux écoliers et le soir aux adultes, des films utiles et intéressants. Le programme destiné aux écoles est dressé de concert avec le ministère de l'Instruction publique de chaque province. Des milliers d'écoliers canadiens ont eu l'occasion de voir régulièrement, pour la première fois, des films éducatifs grâce aux circuits ruraux de l'Office du film. Par suite de leur collaboration avec les organismes agricoles, les services publics des universités et les ministères provinciaux de l'Instruction publique, de la Santé et de l'Agriculture, les représentants ruraux de l'Office sont maintenant considérés comme de précieux serviteurs de la collectivité.

Enseignement par la radio.*—La Société Radio-Canada consacre une grande partie des émissions de ses réseaux anglais et français à des programmes éducatifs pour enfants et adultes, où autant que possible l'utile se mêle à l'agréable.

Émissions scolaires.—Radio-Canada collabore avec les neuf ministères provinciaux de l'Instruction publique à la diffusion de programmes spéciaux se rattachant aux leçons données en classe. Les émissions destinées aux écoliers de langue française du Québec passent sous la rubrique *Radio-Collège*.

En plus des émissions provinciales, Radio-Canada prépare et commandite une série d'émissions scolaires nationales entendues en classe d'un littoral à l'autre, avec le concours du Conseil consultatif national des émissions scolaires, composé de représentants de chaque ministère provincial de l'Instruction publique, de la Fédération canadienne des Instituteurs, de la Fédération canadienne des associations familiales et scolaires, de la Conférence des universités canadiennes et de l'Association des commissaires d'école. Radio-Canada vise à mieux faire connaître le Canada, ses réalisations et ses responsabilités aux étudiants. Les détails de toutes

* Révisé sous la direction de M. Augustin Frigon, C.M.G., gérant général, Radio-Canada, Ottawa. Les services non éducatifs de Radio-Canada sont brièvement expliqués à la partie VII, section 3 du chapitre XIX sur les Transports et les Communications.